

N°2032
Entrée le 05.03.2025
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 06.03.2025
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le 5 mars 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire à Monsieur le ministre de la Fonction publique.

Le compte épargne-temps (CET) individuel permet aux agents de la fonction publique étatique et communale d'accumuler des droits à congé rémunéré en contrepartie de certains éléments définis, notamment des heures de travail excédentaires ou supplémentaires. Ce dispositif a été instauré dans le but de favoriser une meilleure flexibilité dans la gestion du temps de travail, tant pour les employés que pour les employeurs.

Me référant à la réponse commune de Monsieur le ministre de la Fonction publique et de Monsieur le ministre des Affaires intérieures à ma question parlementaire n° 1775 du 14 janvier 2025, je souhaite poser les questions suivantes :

 Pourriez-vous me fournir l'effectif des agents au sein de votre ministère et dans les administrations sous votre responsabilité? Combien d'heures ont été accumulées sur le CET par tous ces agents durant la période 2021-2024?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Ben Polidori Député

Stolicha 7